



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

calcul des pensions

Question écrite n° 113630

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la situation de certains retraités polypensionnés, à savoir des personnes qui ont changé d'emplois au cours de leur vie professionnelle, cotisant pour différentes caisses. Selon le conseil d'orientation des retraites, qui s'est penché sur l'égalité de traitement entre cotisants, la pluriactivité continue à avoir des conséquences sur les droits à la retraite qui peuvent être favorables ou non par rapport à la situation des monopensionnés. Les retraités polypensionnés étaient ainsi 38 % en 2004. Aussi, il souhaiterait savoir quelles mesures il entend prendre pour renforcer les moyens d'évaluer de manière la plus efficace les droits de ces retraités.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113630

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** emploi, cohésion sociale et logement

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 2006, page 13138